



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE TROIS
REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE
"SOUS LE MANTEAU BLANC DE DAME HIVER"
PAR L'ASSOCIATION AGENCE FRANCE
PROMOTION DANS LES BIBLIOTHEQUES SUD,
EST ET OUEST**

**DÉCISION N° DM-23-315
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'Association Agence France Promotion représentée par Madame Vanessa Maherault, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 43, chemin de Sencey – 40160 PARENTIS EN BORN, le samedi 18 novembre 2023 à 16h à la Bibliothèque Sud, et le samedi 25 novembre à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 15h à la Bibliothèque Est, dont le coût est fixé à mille trois cent cinquante euros (1 350,00€ T.T.C.) les 3 représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Agence France Promotion représentée par Madame Vanessa Maherault, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 43, chemin de Sencey – 40160 PARENTIS EN BORN, un contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle intitulé « Sous le manteau de dame hiver », le samedi 18 novembre 2023 à 16h à la Bibliothèque Sud, et le samedi 25 novembre à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 15h à la Bibliothèque Est dont le coût est fixé à mille trois cent cinquante euros (1 350,00€ T.T.C.) les 3 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11041H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11041H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023